



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-73990>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 25-73990

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Service commande publique

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la maintenance des systèmes de détection intrusion et appel d'urgence sur les bâtiments communaux de la ville de Troyes-

Type de marché : Services

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot 1 : Muséographique Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICE (51892721500054) Notifié le 01/07/2025 Attribué pour les prix du bordereau des prix unitaires et pour un montant maximum annuel de 19 500 euros HT reconductible 3 fois par période d'un an. Lot 2 : Autres Bâtiments Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICE (51892721500054) Notifié le 01/07/2025 Attribué pour les prix du bordereau des prix unitaires et pour un montant maximum annuel de 30 500 euros HT reconductible 3 fois par période d'un an. Autres informations : Rappel des critères de jugement des offres: Coût des prestations, noté sur 10, pondération 40 %, jugé au regard : - Du montant du Détail Quantitatif Estimatif pour la maintenance préventive (5 points), - Du montant du Détail Quantitatif Estimatif pour la maintenance corrective (5 points). Valeur technique de l'offre, notée sur 10, pondération 60 %, jugée au regard du mémoire technique fourni. Le présent accord-cadre est passé pour une période de 12 mois à compter de la date

de réception de la notification au titulaire. Il pourra ensuite être renouvelé 3 fois, tacitement, pour une période de 12 mois. Sa durée ne pourra donc excéder 4 ans.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/07/2025